NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE

Distr.
GENERALE
S/5183
22 octobre 1962
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

LETTRE, EN DATE DU 22 OCTOBRE 1962, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE CUBA

D'ordre du Gouvernement révolutionnaire de Cuba, j'ai l'honneur de m'adresser à vous pour vous demander de bien vouloir convoquer d'urgence une réunion du Conseil de sécurité en raison de l'acte de guerre que le Gouvernement des Etats-Unis a accompli unilatéralement en décidant le blocus naval de Cuba.

Cet acte de guerre, le Gouvernement des Etats-Unis l'accomplit sans aucun égard pour les organismes internationaux et en montrant un mépris total pour le Conseil de sécurité; il crée un danger de guerre imminent,

Cette agression unilatérale et directe n'est que l'aboutissement de toute une série d'agressions commises par le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique contre le Gouvernement révolutionnaire de Cuba et le peuple cubain - suite d'actes agressifs dont nous avons tenu les Nations Unies au courant et que notre Président, M. Osvaldo Dorticós Torrado, a dénoncée le 8 octobre dernier devant l'Assemblée générale.

En formulant cette demande, le Gouvernement révolutionnaire de Cuba se prévaut de l'Article 34, du paragraphe 1 de l'Article 35 et de l'Article 39 de la Charte des Nations Unies; il invoque également le paragraphe 1 de l'Article premier, le paragraphe 4 de l'Article 2 et le paragraphe 1 de l'Article 24 de la Charte, ainsi que les articles pertinents du règlement du Conseil de sécurité.

Je saisis cette occasion de vous renouveler les assurances de ma plus haute considération.

Le représentant permanent de Cuba
auprès des Nations Unies,
(Signé) Mario García Incháustegui
Ambassadeur

62-23105